



Le Conseil municipal de la commune d'Herblay, légalement convoqué le 26 mai 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe ROULEAU,

Le nombre de Conseillers :

En exercice : 35

Présents : 32

Votants : 35

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Philippe BARAT

QUESTION N°2

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES SUPPLEMENTAIRES ET SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS DU 24 SEPTEMBRE 2023

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe ROULEAU, Maire, Vice-président du Conseil départemental,
Mme Fatima MOUSSI, M. Philippe BARAT, Mme Nadine PORCHEZ, M. Jean-Charles RAMBOUR, Mme Evelyne LARGENTON, M. Johann RÖS, M. Philippe VONMEURS, Mme Isabelle PAILLASSA, M. Dominique ROUSSEL, Mme Sarah NEROZZI-BANFI, Mme Linda SAGET, M. David GOSSET, Adjoint au Maire,
M. Jean-René MARTEL, M. Gérard PIPAT, Mme Adèle ALBERT ETIENNE, M. Benoît VINCENT, Mme Chantal FIALIP, Mme Marie-Annick DE WIT, M. Serge FICHERA, Mme Pascale STELLA, M. Philippe BONNEYRAT, M. Mohamed EL BAGHDADI, M. Mounir BAYACH, Mme Véronique GILLIER, M. Jean-Pierre LE MAGUET, Mme Lucy MEUNIER, Mme Nadia CANTOU, Mme Nelly LEON, M. Olivier DALMONT, Mme Cécile JOBIN, Mme Nathalie CHAUFFOUR Conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Oriane SIMON a donné pouvoir à Mme Isabelle PAILLASSA,
M. Djibril KOITA a donné pouvoir à M. Philippe BARAT,
Mme Pascale GABARD a donné pouvoir à Mme Nadia CANTOU

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023**QUESTION N°2**

OBJET : **DESIGNATION DES DELEGUES SUPPLEMENTAIRES ET SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS DU 24 SEPTEMBRE 2023**

RAPPORTEUR : **M. LE MAIRE**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2113-1 et suivants, L. 2121-14 à L. 2121-18, L.2121-26, L. et L. 2122-17,

Vu le Code électoral et notamment ses articles L. 280 à L. 293 et R. 130-1 à R.148,

Vu le décret n° 2022-1702 du 29 décembre 2022, authentifiant les chiffres des populations, notamment en métropole,

Vu le décret n°2023-198 du 23 mars 2023 relatif à la désignation des électeurs sénatoriaux et au grammage des circulaires et bulletins utilisés lors de l'élection des sénateurs,

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mai 2023 fixant le nombre des délégués des conseils municipaux et des suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin applicable pour les communes du département du Val d'Oise en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023,

Considérant qu'il convient d'élire les suppléants des conseillers municipaux d'Herblay-sur-Seine en vue des élections sénatoriales,

Considérant que l'élection des suppléants est une délibération de droit commun du Conseil municipal,

Considérant que le conseil municipal est convoqué afin de désigner :

- 2 délégués supplémentaires qui compléteront le collège électoral d'Herblay-sur-Seine
- 10 suppléants qui seront amenés à remplacer, si nécessaire, un délégué absent le 24 septembre

Considérant le procès-verbal annexé à la présente délibération ainsi que la feuille de proclamation de droit commun du Conseil municipal,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe ROULEAU, Maire de la commune d'Herblay-sur-Seine. Le bureau électoral est composé des deux membres présents les plus âgés et des deux membres présents les plus jeunes du conseil municipal à savoir : Monsieur Johann ROS et Monsieur Jean-René MARTEL, Madame Lucy MEUNIER, et Madame Sarah NEROZZI-BANFI.

Le Conseil municipal ayant procédé au vote, les résultats du vote se présentent ainsi :

Ont été élus délégués supplémentaires :

- M. COTREL Claude, Liste Vivons Herblay,
- Mme VINCENT Laëtitia, Liste Vivons Herblay.

Ont été élus délégués suppléants

- M. TISNE Alain, Liste Vivons Herblay
- Mme MARQUIS Danièle, Liste Vivons Herblay
- M. YVALUN Johan, Liste Vivons Herblay
- Mme GOURDET Odile Marie-Rose, Liste Vivons Herblay
- M. ALBERT Jean-Pierre, Liste Vivons Herblay
- Mme PARMANTIER Denise, Liste Vivons Herblay
- M. TISNE Jérôme, Liste Vivons Herblay
- Mme COTREL Thérèse, Liste Vivons Herblay
- Mme BRONZE Catherine, Liste Gauche Solidaire
- M. LIAUZUN Philippe, Liste Vivons Herblay

Il est rappelé que le Procès-Verbal de l'élection sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Et ont, les membres présents, signés au registre.
Pour extrait conforme,



Philippe ROULEAU
Maire d'Herblay-sur-Seine
Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise